

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du 26 septembre 2022

Délibération n°2022-036

Objet : Proposition d'ouverture de l'Unité d'Enseignement d'Ouverture Transversale (UEOT) de Licence Valorisation des engagements civiques étudiants et ses M3C pour l'année universitaire 2022-2023.

Pièce(s)-jointe(s) : Présentation de l'UEOT et ses M3C.

VU le code de l'Education ;

VU les Statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition et les règles relatives aux examens.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU approuve la proposition d'ouverture de l'Unité d'Enseignement d'Ouverture Transversale (UEOT) « Valorisation des engagements civiques étudiants » et ses M3C pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	17
Membres en exercice :	34	Membres présents :	16
		Membres représentés :	6
		Total :	22

Décompte des votes :

Votants :	22	Pour :	21
Refus de participer au vote :	–	Contre :	–
Suffrages exprimé :	21	Abstention :	1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 17/10/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Année universitaire 2022-2023
Unité d'Enseignement d'Ouverture Transversale (UEOT) de
Licence
Valorisation des engagements civiques étudiants

L'engagement étudiant favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement, à la formation citoyenne ainsi qu'à une meilleure insertion professionnelle et sociétale des étudiants et des étudiantes.

Depuis une dizaine d'années, l'université d'Orléans a développé par l'intermédiaire d'une unité d'enseignement d'ouverture (UEO) un dispositif de valorisation de l'engagement au sein d'une association reconnue comme étudiante ou en qualité de représentant élu au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil Académique.

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ayant étendu la possibilité d'une reconnaissance dans les cursus à l'ensemble des activités extra-académiques des étudiants et des étudiantes, **il est proposé la création d'une nouvelle UEO de Licence dédiée spécifiquement à la valorisation des engagements civiques étudiants.**

Textes réglementaires visés : articles L. 611-9 et D. 611-7 du code de l'éducation relatifs à la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les cursus.

Engagements étudiants concernés :

- Une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense ;
- Un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure ;
- Un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ;
- Un engagement de volontariat dans les armées prévues à l'article L. 121-1 du code du service national.

Modalités de l'UEOT :

- Pas de cours en présentiel, ni à distance ;
- Semestre 4 des Licences ;
- Validation de 3 ECTS.

Modalités du contrôle des connaissances :

- Mémoire descriptif des engagements passés ou en cours et réflexion prospective quant à ces engagements : 50% de la note finale ;
- Soutenance orale devant un jury de la vie étudiante : 50 % de la note finale ;
- En seconde session, mémoire : 100% de la note finale.